

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 mars 2018

L'an **deux mil dix-huit** et le **28 mars** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mr Pierre BLANC, Maire.

Titulaires présents : M. Pierre BLANC, Maire, Mmes et MM, Guy BARBIERI, Catherine AMBROSIONI-RABASSO, Roger CHARVIER, Michel TILLIE, Mylène TISSOT, Adjoint au Maire, Hugues ALLARD, Sylvain BISTON, Marie-Christine BLONDEL, Geneviève BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Marie-Lyne CHAPEL, Jean-Luc FALGUERE, René FOUQUET, Estelle MARCHAIS, Emilie MAGNIN, Yohann TRANCHANT, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Luc BUNOZ (pouvoir à M. FALGUERE), Delphine COUTEAUX (pouvoir à Mme MARCHAIS).

Secrétaire de séance : Emilie MAGNIN.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le compte rendu de la séance du 07 mars 2018.

Puis, il délibère sur les points suivants :

1 – CONSTRUCTION SALLE EVOLUTION : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Michel TILLIE, Adjoint aux travaux – Voirie - Bâtiments.

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération n° D_2018_01_17_03 du 17 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation d'un marché public, pour la construction d'une salle d'évolution, selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation des entreprises a eu lieu du jeudi 08 février 2018 au mercredi 07 mars 2018 à 14h00.

Le marché, pour un montant estimé à l'élaboration de l'Avant-Projet Définitif, à 1 379 864.00 € HT, ne comprend qu'une seule tranche et est décomposé en 18 lots :

Désignation des lots	
Lot 01	TERRASSEMENT VRD
Lot 02	GROS ŒUVRE
Lot 03	CHARPENTE
Lot 04	COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE
Lot 05	MENUISERIES EXTERIEURES ALU – OCCULTATIONS
Lot 06	SERRURERIE
Lot 07	MENUISERIES INTERIEURES – MOBILIERS FIXES
Lot 08	CLOISONS – DOUBLAGES
Lot 09	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE

Lot 10	FAUX PLAFONDS
Lot 11	CARRELAGE
Lot 12	PARQUET – SOLS SOUPLES
Lot 13	CHAUFFAGE – SANITAIRE – VENTILATION
Lot 14	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES
Lot 15	EQUIPEMENTS DE CUISINE
Lot 16	ESPACES VERTS
Lot 17	TERRAINS MULTISPORTS
Lot 18	SKATE PARK

La pondération proposée est :

- 40 % Prix
- 60 % Valeur technique

La publicité a été effectuée sur la plateforme MP74.FR, les journaux d'annonces légales « Hebdo des Savoie » et le Dauphiné Libéré Edition de Haute-Savoie, le site internet de la Commune ainsi que sur son panneau d'affichage.

Dans les délais impartis, soixante-neuf (69) entreprises ont transmis soixante-dix-sept (77) offres :

La commission des marchés qui s'est réunie à deux reprises le mercredi 07/03/2018 à 14h30 pour l'ouverture des soixante-dix-sept (77) offres reçues déclarées « recevables » et le mardi 20/03/2018 à 16h30 pour la décision d'attribution au vu du rapport d'analyses remis par le Maître d'œuvre, a retenu, selon les critères de jugements des offres énoncés dans l'avis de publicité, les sociétés suivantes :

LOTS	DESIGNATION DES LOTS	SOUSSIONNAIRE	PRIX DES PRESTATIONS € H.T.
1	TERRASSEMENT VRD	ENTREPRISE GROSJEAN – 74540 CUSY	278 910.80
2	GROS ŒUVRE	ENGECO SOCIETA COOPERATIVA	191 110.50
3	CHARPENTE	DBN SONNERAT – 74330 EPAGNY	53 496.37
4	COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE	DBN SONNERAT – 74330 EPAGNY	94 658.17
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALU – OCCULTATIONS	SARL SMA – 01370 REVERMONT	104 435.04
6	SERRURERIE	SAS DEVILLE – 74330 NONGLARD	14 345.00
7	MENUISERIES INTERIEURES – MOBILIERS FIXES	Lot déclaré infructueux	
8	CLOISONS – DOUBLAGES	SOLA SAS – 74000 ANNECY	98 033.80
9	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE	AMP SAS – 73490 LA RAVOIRE	13 759.50

LOTS	DESIGNATION DES LOTS	SOUSSIONNAIRE	PRIX DES PRESTATIONS € H.T.
10	FAUX PLAFONDS	LA CEFLO – 38490 AOSTE	6 125.80
11	CARRELAGE	SOLSYSTEM SN – 39000 LONS LE SAULNIER	30 071.50
12	PARQUET – SOLS SOUPLES	ARTI-SOLS – 74330 EPAGNY	26 320.00
13	CHAUFFAGE – SANITAIRE – VENTILATION	SAS BERNARDI – 74370 PRINGY	78 138.86
14	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	MEGA ELECTRIC – 74370 PRINGY	57 551.46
15	EQUIPEMENTS DE CUISINE	CUNY – 01000 BOURG EN BRESSE	11 450.00
16	ESPACES VERTS	ALPES JARDINS PAYSAGES – SEYNOD 74600 ANNECY	56 316.35
17	TERRAINS MULTISPORTS	HUSSON INTERNATIONAL – 68650 LAPOUTROIE	41 435.00
18	SKATE PARK	SOLS SAVOIE – 74540 SAINT FELIX	43 915.00
TOTAL			1 200 072.84 €

La commission des marchés propose de déclarer le lot n° 7 infructueux pour offre reçue irrégulière car non acceptable au regard des critères de jugement retenus.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les choix proposés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 17 Voix POUR et 2 voix ABSTENTION (M. FALGUERE + pouvoir de M. BUNOZ) :

- **VALIDE** la proposition de la commission des marchés,
- **ATTRIBUE** les marchés aux sociétés mentionnées ci-dessus, à l'exception du lot 7 infructueux,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer une nouvelle procédure adaptée pour le lot 7,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2018.

COMMENTAIRE :

Monsieur FALGUERE, constate que, l'Entreprise GROSJEAN travaille régulièrement en « chantiers sales », non entretenus ; il demande si la mairie va suivre de près l'intervention de cette entreprise.

Réponse de Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint : « oui, nous avons conscience de cette réputation, mais, sur notre commune, les travaux confiés à cette entreprise se sont toujours bien déroulés. Néanmoins, nous serons vigilants. »

2 – AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETON SUR LA ROUTE D'HAUTEVILLE (RD N ° 3) ET SUR LA ROUTE DU CHERAN (RD N° 31) : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Michel TILLIE, Adjoint aux travaux – Voirie - Bâtiments.

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération n° D_2018_01_17_06 du 17 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation d'un marché public, pour l'aménagement d'un chemin piéton sur la Route d'Hauteville et sur la Route du Chéran, selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation des entreprises a eu lieu du vendredi 09 février 2018 au 1^{er} mars 2018 à 16h00.

Les travaux, pour un montant estimatif de 220 748.00 € HT, sont répartis en un lot unique sur deux secteurs et quatre tranches fermes :

Secteur n° 1 : aménagement d'un cheminement piéton sur la RD n° 3 « Route d'Hauteville »

Secteur n° 2 : aménagement d'un cheminement piéton sur la RD n° 31 « Route du Chéran ».

La pondération proposée est :

- 50 % - prix des prestations
- 30 % - Mémoire technique
- 20 % - Délai

La publicité a été effectuée sur la plateforme MP74.FR, le journal d'annonces légales « Hebdo des Savoie », le site internet de la Commune ainsi que sur son panneau d'affichage.

Dans les délais impartis, trois (3) entreprises ont transmis une offre :

- DELTA TP SERVICES SARL – 320 route d'Apremont – 73490 LA RAVOIRE
- EUROVIA ALPES – 80 route des écoles – 74330 POISY
- S.A.T.P. – 4 rue du Pécloz – ZAE de Rumilly – 74150 RUMILLY

La commission des marchés qui s'est réunie à deux reprises le lundi 05/03/2018 à 15h30 pour l'ouverture des trois (3) plis reçus déclarés « recevables » et le mardi 20/03/2018 à 16h00 pour la décision d'attribution au vu du rapport d'analyses remis par le Maître d'œuvre, a retenu, selon les critères de jugements des offres énoncés dans l'avis de publicité, le classement suivant :

OFFRE	SOUSSIONNAIRE	PRIX DES PRESTATIONS H.T.	NOTE GLOBALE (3 critères)	PROPOSITION DE CLASSEMENT
1	DELTA TP SERVICES SARL	236 830.60 €	15.65	3
2	EUROVIA ALPES SAS	188 970.70 €	20.00	1
3	SATP	201 280.65 €	17.61	2

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le choix de retenir la Société EUROVIA ALPES pour un montant de 188 970.70 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de la commission des marchés,
- **ATTRIBUE** le marché à la société EUROVIA ALPES pour un montant de travaux de 188 970.70 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2018.

3 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - RENOUELEMENT

Rapporteur : Mylène TISSOT, Adjointe aux Services Jeunesse - Scolaire - Cantine - Petite enfance.

Madame Mylène TISSOT, informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales est à renouveler à partir de 2018.

Afin de permettre à la CAF 74 d'étudier dans de bonnes conditions ce renouvellement, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le renouvellement de contrat avec ou sans nouveaux projets et à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec ou sans nouveaux projets et de signer tout document s'y rapportant.

4 - CONTRAT DE LIVRAISON DE REPAS A LA STRUCTURE PETITE ENFANCE

Rapporteur : Mylène TISSOT, Adjointe aux Services Jeunesse - Scolaire - Cantine - Petite enfance.

Madame Mylène TISSOT rappelle que depuis 2017, durant les petites vacances scolaires, pour des raisons d'absence de personnel (cantinières), la commune se fait livrer les repas nécessaires au bon fonctionnement de la Structure Petite Enfance. En septembre 2017, la délibération n ° D_2017_09_20_55 avait validé le partenariat de portage des repas avec la Ville de Rumilly.

Pour les vacances d'avril 2018, la même situation s'annonce et la commune a décidé de faire appel à la Société LEZTROY SAVOY installée à SERRIERES EN CHAUTAGNE. Cette société de restauration collective est bien positionnée dans le Département de la Haute-Savoie (9 ans d'existence) et prône « l'achat local en circuit court, le respect de leurs valeurs, des saisons, de l'environnement et des personnes ».

Un contrat de livraison de repas à forfait entre la Commune de Sâles et la Société LEZTROY-SAVOY est à signer afin d'entériner ce partenariat, en fonction des besoins de la Structure Petite Enfance, pour l'année 2018 et suivantes, aux conditions actuelles suivantes :

Tarifs proposés, par enfant :

- Repas Bébé = 3.80 € TTC + goûter à 0.61 € TTC
- Repas Moyens et Grands = 4.40 € TTC + goûter à 1.05 € TTC

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de livraison de repas à forfait sur cette base tarifaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de livraison de repas à forfait sur cette base tarifaire.
- **DIT** que ce contrat est conclu pour une durée déterminée du lundi 09 avril au vendredi 20 avril 2018 inclus, en fonction des effectifs quotidiens de la Structure Petite Enfance.
- **PRECISE** que pour des livraisons ultérieures, un avenant fixant les conditions sera signé.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 20 heures 50.

Conseil municipal en séance privée

Les projets de Budgets 2018 « Principal », « Jardin d'enfants », « Multi accueil », « La Salière » sont exposés aux membres du conseil municipal pour avis.

Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint aux finances détaillent les grandes orientations budgétaires pour l'année 2018.

Les votes auront lieu lors du conseil municipal public, le mercredi 04 avril 2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Points inscrits à l'ordre du jour :

- CONSTRUCTION SALLE EVOLUTION : Attribution des marchés de travaux.
- AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETON SUR LA ROUTE D'HAUTEVILLE (rd n ° 3) et SUR LA ROUTE DU CHERAN (rd n° 31) : Attribution du marché de travaux.
- Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales - Renouvellement.
- Contrat de livraison de repas a la Structure Petite Enfance.

Le Maire Pierre BLANC	Mylène TISSOT	Guy BARBIERI
Catherine AMBROSIONI- RABASSO	Roger CHARVIER	Michel TILLIE
Hugues ALLARD	Sylvain BISTON	Marie-Christine BLONDEL
Geneviève BOUCHET	Fabienne BROISSAND	Luc BUNOZ (Absent – Pouvoir à M. FALGUERE)
Marie-Lyne CHAPEL	Delphine COUTEAUX (Absente – Pouvoir à Mme MARCHAIS)	Jean-Luc FALGUERE
René FOUQUET	Emilie MAGNIN	Estelle MARCHAIS
Yohann TRANCHANT		